

La Fête de la Tulipe, une tradition morgienne

Et aussi ... Mises à l'enquête • La Suisse, un pays à haut risque ? • au Musée Alexis Forel •
Morges, une frontière ? • Inauguration du Sentier de la Morges • Mais que fait donc l'ASM ? •
Chemin de la Mottaz • 39^e Assemblée générale ordinaire • Plaque commémorative n° 9 Beausobre

Sommaire

Éditorial	3
Sortie culturelle 2024	3
« Ces expos qui font du bien... » au Musée Alexis Forel	4
La Fête de la Tulipe : Un printemps haut en couleurs ... mais pas que ...	6
Tulipomania	7
Mises à l'enquête	8
La Suisse, un pays à haut risque ?	9
Morges une frontière ...	10
Inauguration du Sentier de la Morges	12
Mais que fait donc l'ASM ?	14
Chemin de la Mottaz. Nuisances sans fin d'un chemin en cours de travaux	16
Piste d'athlétisme au Parc des sports	17
Ella Maillart	18
Départ du comité et 39 ^e Assemblée Générale Ordinaire	19
Plaque commémorative n° 9 Beausobre	20

Impressum

Bulletin N° **94** | Avril 2024

Édité par l'ASM, Association pour la Sauvegarde de Morges

Case postale 6, 1110 Morges 2, IBAN CH30 8080 8005 5971 5671 1
www.asm-morges.ch, info@asm-morges.ch

Président : Jean-Pierre Morisetti

Comité : Vren Delafontaine, Fida Kawkabani, Gérard Landolt, Philippe Kloeti

Resp. de la publication : Fida Kawkabani

Graphisme : Salvatore Gervasi

Crédit iconographique : Aristide Garnier, Yves Burdet, Jean-Pierre Morisetti

Impression : Imprimerie Carrara, 1110 Morges

Tirage : 500 exemplaires

Cotisation membre ASM et abonnement bulletin : 20 frs par année





Éditorial

Les attentes envers l'ASM changent.

L'ASM est de plus en plus sollicitée pour aborder des sujets qui sortent parfois de ses buts premiers. Cette situation est due, entre autres, au développement des réseaux sociaux et à l'évolution des biens communaux et privés dans notre cité, qui entraînent la transformation en profondeur de notre ville.

En effet, les heures d'ouverture des terrasses, le pénible et entravé parage des automobiles lors de manifestations importantes, voire même simplement lors des marchés ensoleillés du samedi matin, la disparition d'événements marquants comme le British Car Meeting, tout cela fait que votre ASM est appelée à se déterminer, à assumer des engagements, des devoirs, et à se positionner sur divers sujets en tant qu'acteur, négociateur ou intermédiaire entre Morgiens. D'autre part, la participation de l'ASM à divers événements ou groupes de travail, engendre une force de partage dans la conception de manifestations culturelles dans notre Ville.

Dans ce bulletin, nous faisons honneur au printemps, ainsi qu'aux événements et expositions en cours. *Y a le feu au lac*, la *Fête de la Tulipe* prennent leurs sens dans nos attachements aux belles choses faites à Morges. Plusieurs sujets sont aussi abordés et nous essayons d'apporter une réponse à la question : *mais que fait donc l'ASM ?*

Il est évident que toutes nos activités doivent être menées de façon sereine, ponctuelle et pérenne. Cela se fait depuis bientôt 39 ans par votre Comité, trop souvent seul à mettre la main à l'ouvrage et qui, il faut l'admettre, même ponctuellement renouvelé, prend de l'âge.

Pour en assurer la continuité, il est impératif de le renforcer par des forces vives pour perdurer dans le temps. Nous cherchons toujours des compétences dans les domaines aussi divers que l'architecture, l'urbanisme, la communication, l'événementiel, mais aussi en tant que délégués, représentant notre Association dans diverses tâches au sein de Commissions consultatives, et auprès des acteurs politiques et des associations partenaires.

Certes, des candidats se sont profilés au fil du temps pour nous rejoindre, des personnes sont restées. Encouragés par leur présence, nous serons heureux d'avoir davantage de personnes désireuses de rejoindre nos rangs et de nous apporter leur savoir-faire. C'est fort de ces quelques mots que je me réjouis de recevoir des candidatures pour renforcer nos rangs.

A l'instar de mon prédécesseur, j'ai déjà annoncé mon retrait pour la fin des travaux et l'inauguration du Sentier de la Morges. Cependant, je jouerai les prolongations jusqu'au 40e anniversaire de notre Association. C'est donc aussi ce rôle qu'il faudra pourvoir.

Jean-Pierre Morisetti
Président

Sortie culturelle 2024

Fribourg

Samedi 24 août 2024

- Départ de la gare de Morges au train de 8h30
- Le matin découverte de la ville en petit train et visite guidée de la cathédrale
- Repas vers 13h.
- Visite de l'Espace 1606 dédié à l'histoire de Fribourg, avec une représentation de la ville de Fribourg en 3D du plan Martini datant de 1606
- Retour en gare de Morges à 18h29

Comme les autres années aucun paiement préalable n'est demandé, chacun se charge de prendre son titre de transport CFF et le repas de midi sera payé directement sur place.

Il faut compter une quarantaine de francs pour les visites et le petit train, l'ASM prendra en charge CHF 15.-/par personne.

Inscriptions souhaitées au plus vite, ouvertes jusqu'au 05 août à :

- info@asm-morges.ch
ASM, Case postale 6, 1110 Morges 2



Le bourg de Fribourg. <https://fribourg.ch/fr/fribourg>

« Ces expos qui font du bien... » au Musée Alexis Forel



Tango et jeux de regards dans la salle de bal d'Albertine.

« *Ces expos qui font du bien* », c'est avec ce titre que la journaliste culturelle Florence Millioud présentait le 13 novembre 2023 l'exposition *Le Bal* dans 24Heures.

Elle évoquait aussi d'autres artistes, comme la Vaudoise Maya Rochat, dont les créations témoignent de la « joie de la beauté ».

Il est vrai que la période actuelle avec son lot de mauvaises nouvelles, de guerres meurtrières, de noirceur et de doutes distille un climat lourd et pesant.

Dans ce contexte, les musées peuvent jouer un rôle particulièrement positif.

Si l'on reconnaît traditionnellement la mission patrimoniale, pédagogique et didactique des expositions, la mission de « faire du bien », voire d'enchanter, ne vient-elle pas au premier plan aujourd'hui ?

À l'écoute des nombreux témoignages, l'exposition *Le Bal*, prolongée jusqu'au 11 août prochain, apporte au public un bel antidote anti déprime. Le thème est porteur de musicalité, de rencontres passé-présent, de mouvements et de moments privilégiés.

Et surtout, il est servi par la créativité de cinq artistes contemporain.e.s, Albertine, Adrienne Barman, Mirjana Farkas, Krel et Claire Nydegger qui offrent des propositions inédites, colorées et dansantes. Certaines installations nous rappellent combien les bals, en toutes circonstances, ont pu offrir un moment privilégié et hors du temps.



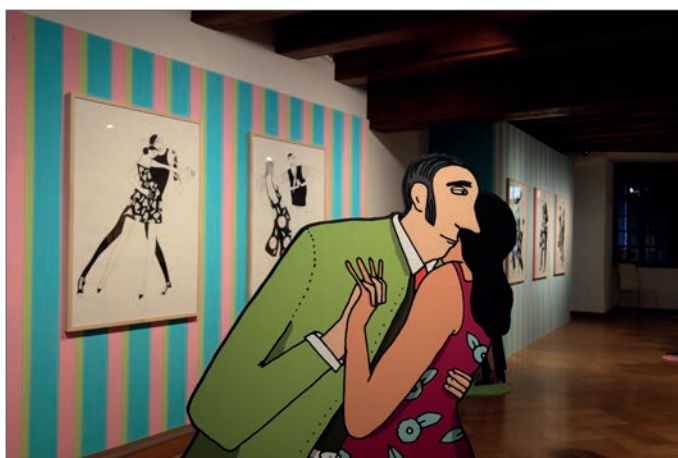
Le Bal perdu d'Adrienne Barman

Aussi, durant la visite, les publics se retrouvent plongés dans des atmosphères légères et bienfaitrices auxquelles s'ajoutent de nombreux rendez-vous musicaux et créatifs recréant l'ambiance de la *Maison des artistes*.

Mais, au-delà des expositions temporaires, il ne faut pas minimiser l'esprit du lieu et sa capacité à émerveiller, de manière renouvelée, le moment de la visite. Ainsi, notre cour intérieure, « cour à l'italienne » de 1670, est un des espaces privilégiés à Morges. L'élégance architecturale des galeries que l'on doit à l'architecte Pierre Billon (1645-1701), l'esprit Renaissance de la façade intérieure et la voûte céleste comme toit contribuent à la beauté et à la sérénité du lieu.

Pour celui ou celle qui pénètre pour la première fois au musée, c'est un long temps d'arrêt et de contemplation qui est marqué au moment où ce lieu, insoupçonné depuis la Grand-Rue, se révèle.

Alors que les galeries ne devaient être « que » des passerelles d'un corps de bâtiment à l'autre, on ne peut que relever avec admiration la proposition de Pierre Billon d'offrir des espaces à taille humaine pour « faire du bien » à ses usagers.



Tango et jeux de regards dans la salle de bal d'Albertine.

Afin de partager ce privilège, durant l'été 2024, une proposition originale de visite invitera à (re)découvrir cette cour intérieure, son histoire, ses matériaux. Et, quand bien même avec sa molasse et sa pierre de Saint-Triphon, elle est l'expression de la minéralité, en aucun cas elle est devenue un cœur de pierre.

Elle est tout simplement un cœur vivant et accueillant pour « faire du bien » à celui ou celle qui vient à sa rencontre.

Yvan Schwab,
Directeur du Musée Alexis Forel

Quizz

Connaissez-vous Morges ?

- 1.- Audrey Hepburn a tourné dans un film tiré d'un roman d'un auteur morgien. Qui est cet écrivain ?
- 2.- En quelle année Morges a-t-elle compté 4438 habitants ?
- 3.- Quel mécène a soutenu Morax, Ramuz, Stravinski dans leurs œuvres morgiennes ?
- 4.- Où se trouvait le dernier établissement morgien de « bains payants » pour y faire sa toilette ?
5. Quelle rue de Morges porte très mal son nom ?
- 6.- Où se trouve aujourd'hui le café de la Croix fédérale ?
- 7.- En 1966 cesse une manifestation sportive presque centenaire. Laquelle ?
- 8.- De 1570 à 1770, les autorités interdisent en ville certains animaux de rente. Lesquels ?
- 9.- A la fin du XVII^e siècle, quel pourcentage de la population représentent les réfugiés huguenots ?
- 10.- Quel club sportif morgien fut champion suisse Série B en 1922 ?

Quizz proposé par Jean-Paul Perrin

Réponses à la page 18

La Fête de la Tulipe : Un printemps haut en couleurs ... mais pas que ...



Aline Henchoz

Depuis 54 ans, la Fête de la Tulipe rythme le printemps morgien.

Fondée en 2004, l'Association Morges Fleur du Léman s'inscrit dans la lignée d'une tradition horticole séculaire. La ville de Morges, berceau de la Société Vaudoise d'Horticulture, a toujours entretenu un lien privilégié avec les fleurs. C'est dans cet esprit que l'association a été créée, avec pour objectif de célébrer la beauté des fleurs et de partager cette passion avec le public.

Deux événements, une même passion

Chaque année, dès le mois d'avril, la ville de Morges se pare de ses plus belles couleurs lors de la Fête de la Tulipe. Plus de 140'000 tulipes, narcisses, jacinthes et crocus composent un spectacle féerique qui attire des visiteurs de toute la Suisse et d'ailleurs. En automne, c'est au tour des dahlias de prendre le devant de la scène lors de la Fête du Dahlia, qui présente une multitude de variétés aux formes et aux couleurs chatoyantes.

Un patrimoine immatériel

En 2017, la Fête de la Tulipe a été inscrite à l'inventaire cantonal du patrimoine immatériel.

Le patrimoine immatériel – ou traditions vivantes – rassemble les traditions orales, les coutumes, les fêtes, les gestes et le savoir-faire des métiers. Pour être considérées, les traditions doivent avoir un lien significatif avec le canton de Vaud, son histoire et son identité, être toujours vivantes et exister depuis plus de 30 ans. Cette reconnaissance officielle souligne l'importance de la Fête de la Tulipe qui contribue à l'identité et à la vitalité de la région.

Un engagement durable

Soucieuse de l'environnement, l'Association Morges Fleur du Léman s'engage à organiser ses manifestations de manière durable. Cela se traduit par la mise en place de diverses mesures, telles que l'utilisation de produits

éco-responsables, la réduction des déchets et la promotion des transports doux. Elle offre une plateforme aux associations caritatives pour se présenter dans le parc, ce qui favorise la sensibilisation à la nature et à la biodiversité. Les floralies sont inscrites sur la plateforme www.manifestation-verte.ch, ce qui permet de mesurer l'évolution de la démarche écoresponsable.

Vaud Ambassadeur

Depuis 2023, l'association est labellisée VAUD Ambassadeur. Ce label distingue les entreprises et organisations qui contribuent au rayonnement du canton de Vaud à travers leur savoir-faire et leur engagement.

Des événements ancrés dans la communauté

L'Association Morges Fleur du Léman ne se contente pas d'embellir la ville avec ses floralies ; elle tisse également un lien social fort grâce à l'implication de nombreuses institutions spécialisées. Ces partenariats permettent l'entretien et l'arrachage des fleurs, impliquant ainsi la communauté dans la préservation de ce patrimoine. De plus, l'accessibilité totale des événements aux personnes à mobilité réduite renforce l'inclusivité et l'attractivité de Morges en tant que destination touristique sans barrières.

La formation professionnelle est également au cœur des préoccupations. Les apprentis en horticulture et paysagisme participent activement aux cours interentre-



prises et acquièrent une expérience précieuse lors de la Fête de la Tulipe. Cette expérience pratique complète leur formation et les prépare à devenir les futurs gardiens de notre héritage horticole.

Le bénévolat joue un rôle crucial, en particulier pour l'accueil du public ou encore l'entretien des massifs de Dahlias. Cette activité enrichit la vie sociale et renforce les liens communautaires. L'impact économique de ces deux événements est également significatif avec une contribution estimée à plus de dix millions de francs pour la ville de Morges, ses hôtels, restaurants et commerces.

Une invitation à la découverte

La 54^e Fête de la Tulipe bat actuellement son plein et vous propose son nouvel écrin de restauration, le « Dôme du Terroir », jusqu'au dimanche 12 mai. Afin de confirmer notre volonté d'offrir une expérience de qualité, MFL a confié l'exploitation à Terre vaudoise qui propose des plats du terroir vaudois sous la marque VAUD CERTIFIÉ D'ICI. C'est ainsi une garantie de savoir-faire et de traçabilité. www.vaud.ch/terroir.

La traditionnelle vente des bulbes aura lieu le mardi 14 mai (fermeture complète du parc dès 5h00).

*Véronique Hermanjat
Présidente de la Fête de la Tulipe*



Aline Henchoz

Les variétés se multiplient. Des bourgeois fortunés les plantent dans leur jardin. On se passionne notamment pour les hybrides.

Signe de luxe et de richesse, certains bulbes produisent des fleurs aux pétales marbrées, aux couleurs vives, dues à la présence d'un potyvirus (que l'on ne connaît que depuis le XX^e siècle).

Présentes dans la peinture flamande et néerlandaise, les tulipes deviennent très populaires. Des catalogues de tulipes sont édités, les horticulteurs sont prêts à payer des prix exorbitants pour ces bulbes, un vent de folie souffle sur le commerce de la tulipe. La spéculation touche toutes les classes sociales.

Vendus à terme, producteurs et acheteurs signent des « promesses de vent » plusieurs mois avant la floraison. Ainsi, un acte de 1635 mentionne la vente de 40 bulbes pour la somme de 100'000 florins. De même, en 1636, un bulbe de *Semper Augustus* s'est vendu pour 30'000 florins, alors que le salaire moyen annuel d'un artisan est de 150 florins ! (1 florin équivalait à 12,56€ en 2017 !).

Tout au long de l'année 1636, le cours des bulbes rares continue à s'élever. En 1637, le gouvernement des Provinces-Unies met fin à cette folie boursière. Des fortunes colossales disparaissent à jamais. La crise de la tulipe est le résultat d'une bulle spéculative, même si de nombreux économistes en ont montré les limites. Une explication complémentaire de l'effondrement du cours du bulbe serait l'épidémie de peste à Haarlem, en périphérie d'Amsterdam, ville célèbre pour ses champs de tulipes.

Par la suite, le commerce des tulipes s'est démocratisé. Et voici que pour la 54^e fois, 140'000 tulipes agrémentent le Parc de l'Indépendance à Morges pour notre plus grand plaisir.

*Vren Delafontaine
Guide à Morges*

Tulipomania

Ode à la tulipe, symbole du printemps morgien

Tulipomania, un peu d'histoire sur la tulipe.

A l'origine, fleur sauvage, la tulipe pousse sur les contreforts de l'Himalaya et en Asie Centrale. Très appréciée en Turquie, elle orne les jardins de la cour à Constantinople et aussi.... le turban de Soliman le Magnifique, sultan de l'Empire Ottoman.

Ogier Ghislain de Busbecq, ambassadeur autrichien à Constantinople, découvre la tulipe en 1554. Émerveillé, il va en transmettre quelques bulbes et des graines au botaniste flamand Charles de l'Écluse, qui sera bientôt nommé professeur à l'Université de Leyde. C'est ainsi que le début de la culture des tulipes, dans les Provinces-Unies démarre en 1593.

L'engouement pour les tulipes est tel, qu'au début du XVII^e siècle, les premiers bulbes sont vendus sur le marché.

Mises à l'enquête

Ces trois dernières années, plus d'une dizaine de démolitions de villas ou de petites habitations ont fait l'objet d'enquêtes publiques. À Morges, les terrains encore constructibles deviennent toujours plus rares, contrairement au nombre d'habitants qui ne cesse d'augmenter. Démolir et réaliser des immeubles plus grands permettront de les loger.

Le visage de certains quartiers en est profondément modifié, les immeubles sont plus hauts, les toits à 2 ou 4 pans sont remplacés par des toits plats. Les jardins voient leur surface réduite, de jeunes arbres vont prendre la place des vieux arbres abattus parce que gênants lors de la construction. Le nombre de véhicules va aussi augmenter, mais sans que les rues ou chemins d'accès soient adaptés.

2024-001 Avenue de St-Jean 5 Construction de deux villas contiguës

Ces deux villas seront bâties sur le terrain libéré par la démolition de la maison encore existante, une démolition délicate, car de l'amiante est présent dans de nombreux éléments.



2024-002 Avenue de Marcelin 29B Démolition de l'immeuble 7954, abattage d'arbres

Construit en 1982, ce bâtiment abritait les internes de l'École d'Agriculture de Marcelin. Depuis 2012, des étudiants ont pu également y loger.

Fin 2021, le Canton mettait à l'enquête la révision du plan d'affectation cantonal «Marcelin». L'internat doit être démoli pour permettre la réalisation d'une salle omnisports.

Aujourd'hui le bâtiment est encore occupé par une vingtaine de familles ukrainiennes.



2024-003 Chemin de Bellevue 2 Démolition de la villa, construction d'un immeuble en PPE de 6 appartements, parking de 7 places

À proximité de deux villas dont la démolition a fait l'objet d'une mise à l'enquête l'année dernière, cette maison va également disparaître pour être remplacée par un immeuble de 6 appartements.



224-013 Chemin de Pré-Val 2-4 Démolition de 2 villas, construction de 2 immeubles de 9 appartements, parking de 7 places

La démolition des 2 villas offre un terrain suffisamment vaste pour permettre la réalisation de ces 2 immeubles, mais l'accès, le chemin de Pré-Val qui dessert d'autres bâtiments, n'est large que de 3 mètres environ et sera emprunté par une douzaine de voitures.



224-029 Chemin de Bel-Horizon Construction de deux villas jumelles

Au chemin de Bel-Horizon, il existe encore des parcelles vierges et la construction de ces deux villas ne nécessitera pas de démolition.

Aristide Garnier

La Suisse, un pays à haut risque ?

À nos yeux et à ceux de nos visiteurs étrangers, la Suisse apparaît comme un havre de paix et de tranquillité à l'abri de tout danger ou turbulence.

La réalité est tout autre, comme le démontrent les catastrophes qui ont frappé notre histoire au fil des siècles.

Celles-ci, ainsi que les moyens d'y faire face, font notamment l'objet de la passionnante exposition visible au Château de Morges jusqu'au 31 décembre 2024, intitulée « **Y a le feu au lac** » et qui fait l'objet d'un ouvrage du même nom très bien documenté, écrit par la Conservatrice des collections du Château de Morges, Gudrun Beger.

Voici un retour succinct sur l'histoire des dangers naturels en Suisse.

Le séisme du 18 octobre 1356 à Bâle, d'une magnitude de 6,6 sur l'échelle de Richter, est le plus puissant tremblement de terre historiquement attesté en Suisse. Il aurait provoqué jusqu'à 2000 morts.

En 1515, une digue qui s'était précédemment formée près de Biasca dans le Val Blenio, cède brusquement. Les roches d'éboulement obstruent la vallée et coupent la rivière Brenno, entraînant la création d'un lac d'environ 5 kilomètres de long ainsi qu'un raz-de-marée qui se propage jusqu'au lac Majeur, touchant au passage Bellinzona. Selon les sources de l'époque, jusqu'à 600 personnes y laissent leur vie et quelque 400 bâtiments sont détruits.

De nombreux autres exemples peuvent être cités, tels que l'éboulement de Goldau en 1806, les graves inondations en 1834 en Valais, dans les Grisons, au Tessin ainsi qu'à Uri et Glaris, suivies d'autres événements importants tels qu'en 1852, les inondations provoquées par le débordement de l'Aar.

Ces crues, liées essentiellement à la surexploitation des forêts, ont été à l'origine de nombreux reboisements pour retenir l'eau et, surtout, des deux corrections des eaux du Jura dans le Seeland. La première entre 1869 et 1891 est la construction de 3 canaux et l'abaissement du niveau d'eau des 3 lacs, et la seconde entre 1962 et 1973 est la construction du barrage de régulation de Flumenthal situé en aval de la confluence de l'Emme dans l'Aar.

Pendant cette période, diverses réglementations fédérales (Constitution de 1874 et lois fédérales) ont régulé les déboisements, les avalanches et les endiguements.

Mais la nature est toujours la plus forte, preuve en est le déversement des laves torrentielles ayant détruit une bonne partie du village de Gondo et causé la mort de 13 personnes, le 14 octobre 2000. Plus récemment, le 8 août

2018, des laves se sont déversées sur Chamoson, causant la mort de deux personnes.

Les dangers qui menacent la Suisse ne sont pas seulement d'origine naturelle. Les certitudes selon lesquelles notre pays était à l'abri de toute guerre à l'avenir, après la chute du Mur de Berlin, la fin de la guerre froide, et l'illusion d'une paix mondiale durable, ont été battues en brèche par les innombrables conflits régionaux en Amérique du Sud, en Asie du Sud-Est, en Afrique et au Moyen-Orient.

L'annexion de la Crimée par la Russie en 2014 et la guerre en Ukraine à nos portes depuis plus de deux ans viennent brusquement nous rappeler à la dure réalité de la guerre, à un jet de pierre de notre pays.

Catastrophes naturelles, périodes prolongées de sécheresse, pluies diluviennes ne sont pas, ou plus, des accidents de parcours, mais commencent, aussi insidieusement que rapidement, à faire partie de notre quotidien.



Boues torrentielles à Gondo le 14 octobre 2000 (crédit Château de Morges)

C'est en ce sens que l'exposition, qui met en avant les dangers qui guettent notre pays, malgré sa stabilité et sa richesse, rend très concrète la fragilité de notre condition et nous rappelle que notre vigilance est de mise pour préserver la beauté de notre cher pays, la Suisse.

Philippe Kloeti

Morges, une frontière ? ou La frustration d'un conteur qui préfère les histoires bien claires !

Quoi de plus naturel que de se poser la question de l'origine du nom de sa ville ?

En ce qui concerne Morges, le premier élément est bien connu . Au XIII^e siècle, lorsqu'il fonda la ville près du château et du port, Louis de Savoie lui donna le nom de la rivière qui, à cet endroit, se jette dans le Léman.

Les historiens locaux ont longtemps peiné à trouver une signification et une origine à cette appellation « MORGES » jusqu'à ce que se généralise une explication que vous connaissez sans doute : le nom de notre rivière et de notre ville signifie « frontière, démarcation, limite ». Selon des étymologistes, il est issu de la racine celtique *morg*, elle-même descendant d'une racine indo-européenne. A travers le latin et le haut allemand, Morges est parent avec « *marge* » ou « *marche* » soit région frontière. [Henry Suter, «Glossaire des toponymes»]¹

L'équivalent alémanique de *Morges* est *Murg*. (Les experts sont d'accord sur ce point).

Cette explication a l'avantage de nous inviter à un petit voyage à travers la Suisse pour constater qu'apparemment tous les éléments s'emboîtent parfaitement :

Murg est souvent le nom d'une rivière qui, comme notre Morges, a donné son nom à une localité, par exemple à Murgenthal. En aval du couvent de St. Urban (à l'est de Langenthal), la Murg se jette dans l'Aar. Or, que constatons-nous ? Cette rivière marque la frontière entre les cantons d'Argovie et de Berne. Historiquement, cette limite est antérieure à la constitution du canton d'Argovie (1803). La Murg était déjà la frontière entre l'Etat bernois et les bailliages conquis au XV^e siècle. En amont, la même rivière (mais sous un autre nom) sert de frontière entre Berne et Lucerne.

Plus à l'est de la Suisse, une autre rivière porte le même nom. Née dans un lac à 1800 mètres d'altitude, la Murg saint-galloise, (plus exactement Murgbach) dévale des montagnes glaronnaises pour se jeter dans le lac de Walenstadt. Sur le delta qu'elle a formé se trouve la localité de Murg. Située face à la paroi majestueuse des Churfürsten et à la célèbre localité vigneronne de Quinten (probablement le seul village suisse de plaine inaccessible par la route. Pour s'y rendre il faut ou bien marcher ou



La localité de MURG au bord du Walensee.
On distingue la vallée frontière où coule le Murgbach
www.quarten-tourismus.ch

prendre le bateau depuis Murg). Cette dernière est une plaisante localité industrielle et de séjour au bord du lac. Comme il fallait s'y attendre, Murg est depuis des siècles une frontière, celle qui délimite Glaris et St. Gall.

Encore une rivière homonyme : la Murg de Thurgovie prend sa source dans les Préalpes, court plein nord pour se jeter dans la Thur à Frauenfeld. En amont du couvent de Fischingen, sur une brève portion de son parcours, elle sert de frontière entre Thurgovie et St. Gall. Là, un hameau porte son nom.

Passons à la Suisse romande et à la Morge(s).

Peu avant Sion, en suivant la route cantonale, on traverse la localité de Pont de la Morge où l'on franchit cette Morge, torrent dégringolant du Sanetsch qui, là, rejoint la plaine après avoir franchi d'impressionnantes gorges surmontées du Pont du Diable. Point-là de frontière cantonale actuelle certes, mais un coup d'œil à l'histoire du Valais nous apprend qu'à la suite de la conquête savoyarde du Bas-Valais (1260), la Morge devint la frontière entre la Savoie et le Valais épiscopal.

A l'autre bout du canton, une autre Morge déboule de la Dent d'Oche pour se jeter dans le Léman au centre du village de St-Gingolph. Ici, la frontière est bien visible, puisque le pont est bordé des deux douanes française et suisse. Au long de son cours, cette rivière constitue la frontière nationale. Elle découpe la petite localité en deux

communes : St-Gingolph Suisse et St-Gingolph France qui n'en forment pas moins une seule paroisse. L'origine de cette limite est claire : suite aux guerres et conquêtes des Bernois et des Valaisans dans le Chablais savoyard, on signa le traité de Thonon (le 4 mars 1569) qui fixait sur la Morge de St-Gingolph la nouvelle frontière entre le Valais et la Savoie. En 1860, l'annexion de la Savoie par la France ne changea rien et tout naturellement la Morge devint frontière franco-suisse.

On pourrait citer encore l'exemple de Morgins où passe la même frontière (mais sans rivière).

Alors à Morges, quelle frontière ?

Personne n'a jamais vu de douane sur le pont au débouché de la Place Dufour ! On a beau gratter l'histoire, on échoue à découvrir une période où notre « fleuve local » aurait marqué la limite entre deux territoires distincts. Du temps des Bernois, certainement pas. Auparavant, Louis de Savoie avait bien enfoncé un coin savoyard dans les possessions de l'évêque de Lausanne, mais sans que la rivière constitue une limite. Et même au temps précédent de la féodalité, les différents seigneurs dans leur compétition avec l'évêque ne semblent pas avoir placé là une démarcation. L'Encyclopédie Vaudoise décrivant la situation du début du XIII^e parle de « la jungle qu'était alors le diocèse de Lausanne et le Pays de Vaud » ! Par contre, on est bien renseigné sur le rôle de frontière que jouèrent longtemps les deux principales rivières voisines : l'Aubonne



En observant attentivement cette vue de Saint-Gingolph on repère le cours de la Morge qui partage le village et fait frontière entre le Suisse et la France.

fut durant des siècles la borne occidentale du diocèse de Lausanne. Au-delà l'évêque de Genève exerçait sa juridiction. De même la Venoge délimita la possession savoyarde de la terre épiscopale de Lausanne. Par la suite, notre « fleuve vaudois » a continué de jouer le rôle de limite administrative.

Notre belle explication du lien entre une rivière portant le

nom de Morge et une fonction frontière qui serait à l'origine de l'appellation trouve là, pour le moins, une exception. D'autres éléments ne tarderont pas à la faire voler en éclats. En effet, des étymologistes de la toponymie ont proposé plus récemment une nouvelle origine qui serait moins hypothétique : le toponyme Morges serait dérivé d'une base indoeuropéenne (mer[e]g) signifiant « marais, rivière marécageuse ». Foin de toute référence à une limite ! D'ailleurs ces mêmes chercheurs ont regardé les détails et rapporté des observations qui tordent le cou à notre belle construction : Ces différentes rivières nommées «Morge/Murg» font bien fonction de frontière, mais elles ont reçu leur nom bien antérieurement à l'établissement de la démarcation politique qu'on leur confie ! Par ailleurs, certains cas cités plus haut sont problématiques : a Murgenthal, la rivière homonyme est très courte par rapport à une frontière qui suit longuement le cours d'eau, mais qui se nomme autrement ! A y regarder de plus près, à Murg (St. Gall) l'historique frontière entre les deux cantons de Glaris et St. Gall ne court pas précisément le long de la rivière, mais sur la crête de montagne qui la surplombe, etc.

Il faut s'y résoudre, notre belle explication nous a peut-être procuré un agréable voyage à travers la Suisse, mais elle tombe finalement dans le marécage !

(Si cela vous tente, vous pouvez poursuivre la recherche : des «Morge / Murg» coulent aussi en Allemagne, en Val d'Aoste et en France.)

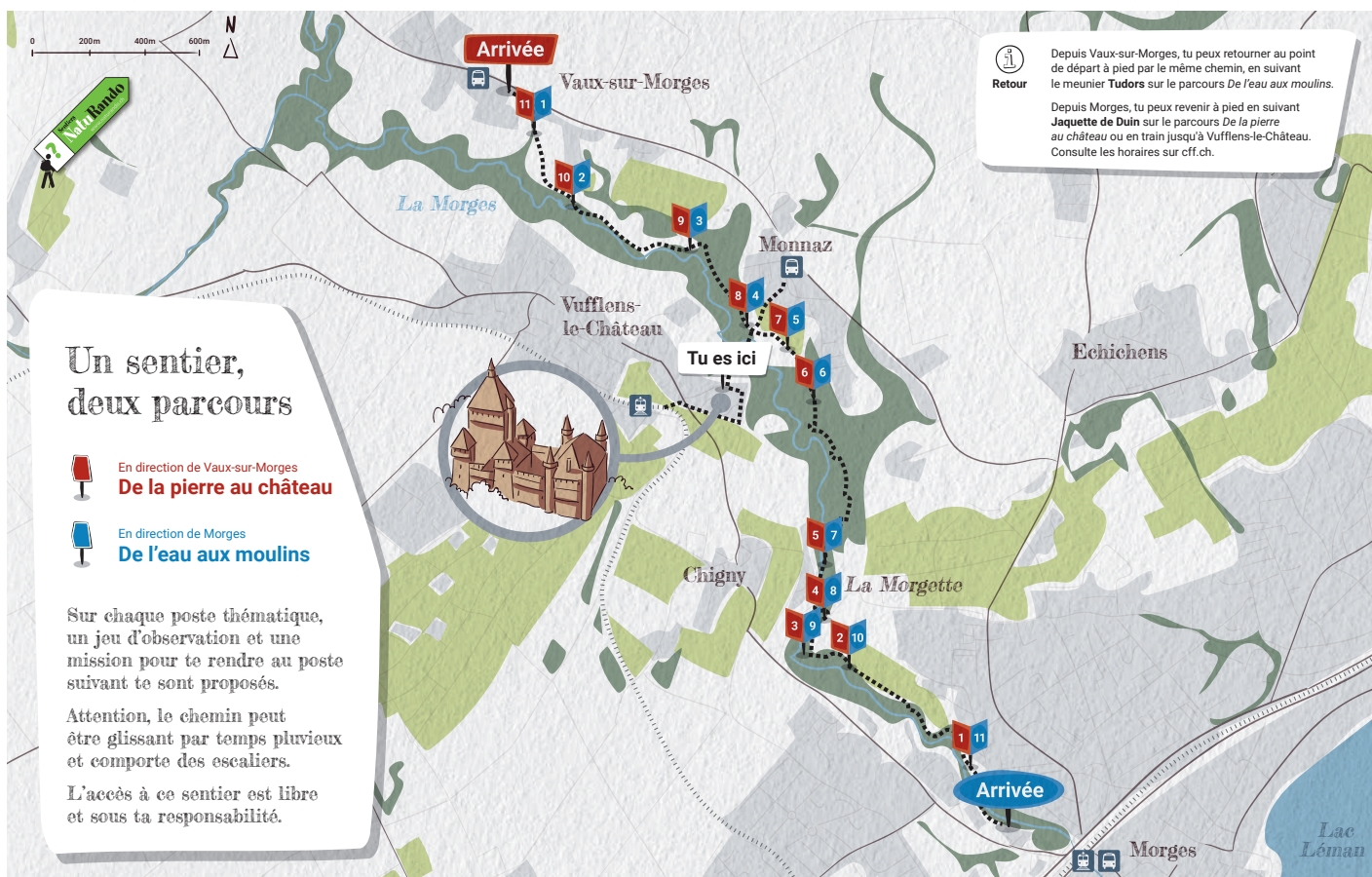
Jacques Longchamp

Illustrations

- 1 Extrait de «NOMS DE LIEUX DE SUISSE ROMANDE, SAVOIE ET ENVIRONS de Henry Suter.

<http://henrysuter.ch/glossaires/patois.html>

Inauguration du Sentier de la Morges



Vendredi 3 mai 2024, nous allons fêter la fin des travaux de réhabilitation et de prolongation du Sentier.

Depuis la séance de coordination avec les Communes concernées par le tracé du Sentier, trois ans d'études, de projets et de réalisations ont permis de donner une nouvelle jeunesse à notre Sentier. Nous partagerons ce moment à **Vaux-sur-Morges**, nouveau point d'arrivée, en présence des autorités, de nos sponsors et donateurs, des équipes de la Fondation Vaudoise de Probation (FVP) et de Passion Forêt qui ont œuvré tant en atelier pour réaliser le mobilier support des informations des parcours que sur le terrain où tout a été « *fait main* », sans l'usage de machines de creuse ou de transport. Seule la réfection du pont dit de la Vuachère a nécessité l'engagement de moyens auxiliaires pour le transport et la mise en place des éléments de support de cet ouvrage.

En gardant le parcours originel, son esprit didactique a aussi été conservé, mais dans une version plus actuelle, adaptée aux moyens de lecture et d'accompagnement d'aujourd'hui. Deux parcours didactiques ont été élaborés, accompagnés d'un dossier pédagogique spécialement conçu pour les élèves du cycle 2. Ce dossier doit également permettre d'enrichir des connaissances des deux parcours, puisque les thématiques proposées sont abordées sous un angle différent.

Dossier pédagogique des deux parcours didactiques

Le parcours **De la pierre au château** débute à côté de la patinoire de Morges et mène jusqu'à Vaux-sur-Morges. Une châtelaine du Moyen Âge, Jaquette de Duin, accompagne les visiteuses et visiteurs et les





informe sur sa vie et l'histoire du château de Vufflens, ainsi que sur la géologie, le patrimoine bâti, la faune et la flore de la région.

Le parcours **De l'eau aux moulins** part de Vaux-sur-Morges et se termine à côté de la patinoire de Morges. Un meunier, appelé Tudors, conduit les visiteuses et visiteurs à la découverte du métier de meunier au Moyen Âge, du fonctionnement des moulins, de l'importance de l'eau et du patrimoine naturel du vallon de la Morges. Sur une distance de 4,5 km, vous découvrirez 11 postes thématiques par parcours. Il faut compter environ 3 heures par parcours (selon l'âge des élèves prévoir la demi-journée). Sur les panneaux, des illustrations de Marie-Lys Errard et des petits textes invitent visiteuses et visiteurs à effectuer des missions et des observations sur le terrain.

Le dossier pédagogique propose au corps enseignant 9 modules thématiques avec des fiches d'activités parfois suivies, parfois indépendantes (il est donc possible d'en réaliser une, deux ou trois). Ces activités se réalisent en classe ou dans les alentours de l'établissement scolaire. Chaque module comprend une introduction de la thématique, une activité proposée à l'extérieur et une activité de travail de synthèse. Il est possible qu'une activité contienne plusieurs étapes.

Des fiches d'activités pour les élèves

Les modules du dossier pédagogique comportent une série d'activités en Sciences de la nature, Français, Histoire ou Géographie. Elles sont réalisables en classe, aux alentours directs de l'établissement, en forêt ou en bordure de rivière. Leur durée varie selon l'emplacement et les connaissances des élèves.

Application « Morges : Guide »

Le Sentier dispose d'un lien sur cette application incontournable pour découvrir les balades possibles dans la région. Une fois téléchargée, elle peut être utilisée hors ligne, ce qui permet d'être guidé tout au long de la balade sans roaming (frais d'itinérance) grâce au système de géolocalisation, de savoir en tout temps où vous vous trouvez. Vous pouvez ainsi vous laisser guider sur les sentiers et autres parcours qui jalonnent Morges et sa région.

Les informations figurent sur « Morges : Guide » et sont traduites en allemand et en anglais.

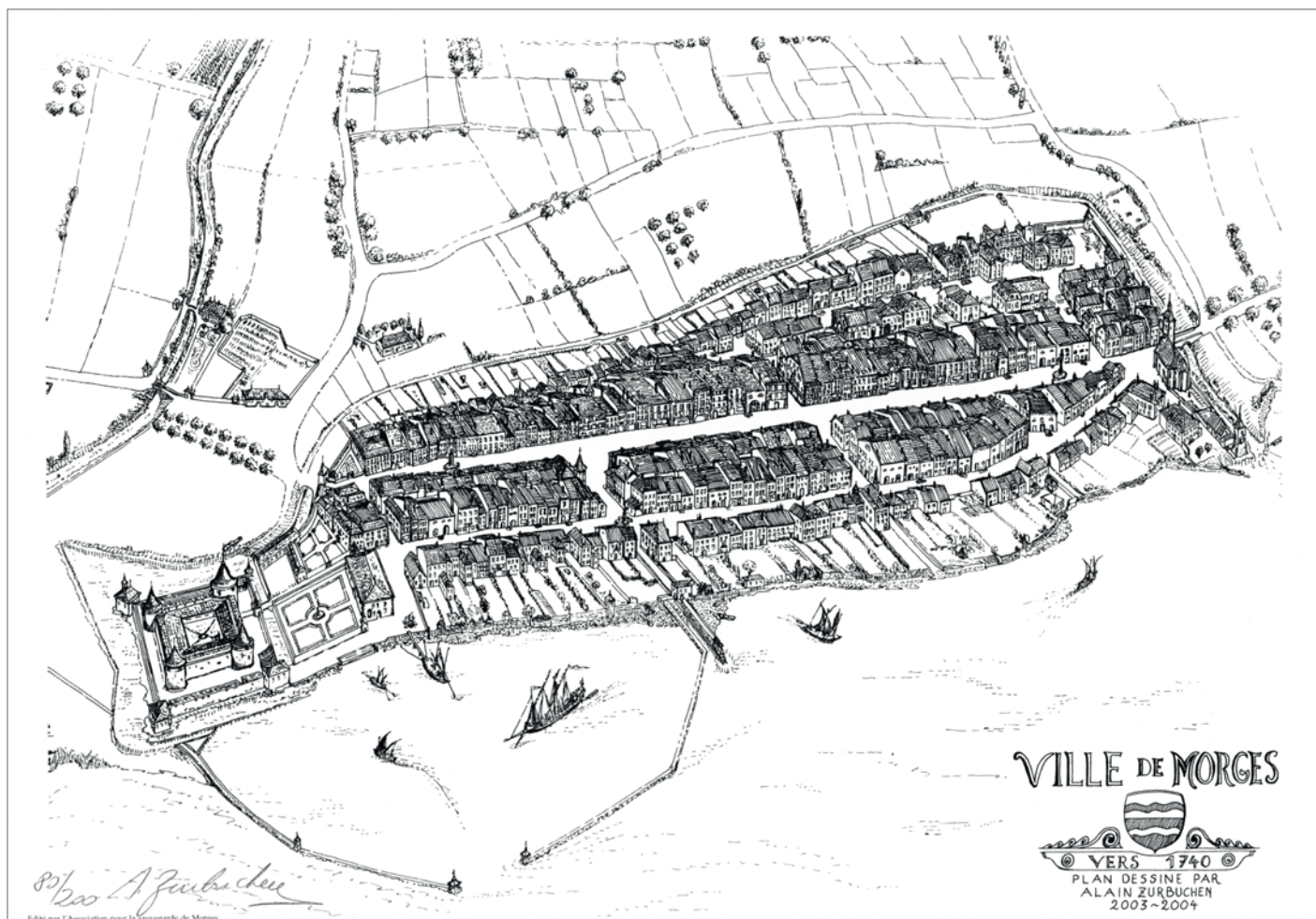
Nous vous attendons nombreux le 3 mai prochain à Vaux-sur-Morges pour célébrer le renouveau de ce sentier créé, il y a plus de vingt ans, à l'initiative de Jacques Longchamp, notre ancien président.

Jean-Pierre Morisetti



Mesdames Chantal Stegmüller Darriulat & Marie Laperrière, conceptrices du Sentier avec Jean-Pierre Morisetti.

Mais que fait donc l'ASM ?



Je suis souvent confronté à une question à propos du terme **Sauvegarde**, terme phare dans l'appellation Association pour la Sauvegarde de Morges. Plusieurs personnes me demandent : «*Mais que sauvegardez-vous ?*»

Une brève rétrospective s'impose.

- D'entrée de jeu, l'ASM a demandé un **Plan général d'affectation (PGA)** en lieu et place de maints plans partiels élaborés lors de mises à l'enquête de constructions d'une certaine importance. Ceci après le refus par la population d'un *Plan des zones* pour le moins incomplet
- L'ASM s'est engagée pour la défense des **arbres**. Dans les cas d'abattage nécessaire, elle a exigé le remplacement des arbres abattus
- Depuis 1986, l'ASM décerne tous les deux ans le **Prix du Mérite**, distinction relevant la qualité architecturale de l'objet primé. Lors des premières éditions, il était également décerné le *Bonnet d'âne*, remis à l'auteur d'une œuvre discutable, dans une zone mal adaptée ou non gérée par un PGA à venir. Il n'est pas exclu de remettre ce

Bonnet d'âne à l'ordre du jour lors de la prochaine édition du Prix du Mérite

- Depuis 1989, l'ASM s'est engagée pour la promotion des **transports publics**, prônant la multimodalité. Et à cette époque déjà, l'ASM a abordé le sujet de la circulation à la rue Louis-de-Savoie et a soutenu la réalisation de la demi-bretelle manquante de l'autoroute à la jonction Morges-Est (entrée et sortie direction Genève)
- L'ASM a soutenu un **plan des circulations**, qui apporte à chaque changement, de nouvelles plaies et engorgements
- L'ASM a soutenu également le **projet d'une patinoire et piscine**, malheureusement abandonné pour la seule construction d'une patinoire aux Eaux-Minérales
- En 1999, l'ASM, avec quelques membres, a contribué à remettre en état le site des **Eaux minérales**, dont la source avait été coupée lors de la modernisation de la patinoire, source dont le ruissellement est toujours visible au-dessous de la patinoire.

- Le **Sentier de la Morges**, inauguré en 2006, a été réalisé par nos membres sous la conduite de feu Emile Jan. Fort de présentations didactiques recherchées, le Sentier a dû subir une cure de jouvence en 2013, réalisée par la Protection civile, soutenue en matériel et outillage par la Ville de Morges. Dès 2020, l'ASM a repris de fond en comble le Sentier, le terrain et son cheminement, impraticables, érodés par la nature. De plus, les panneaux didactiques ayant souffert des intempéries, mais aussi du vandalisme, étaient devenus illisibles ou avaient disparu. Il a fallu près de trois ans de travaux pour redonner au Sentier une nouvelle vie. En reprenant les thèmes d'origine, on y a adjoint deux parcours didactiques modernes, un plan pédagogique pour les écoles et un balisage de Vaud Rando sur l'application Morges: Guide.
- Alain Zurbuchen, artiste dessinateur, a dessiné pour l'ASM une **vue historique**, représentant Morges vers 1740. Quelques exemplaires sont encore disponibles.
- L'ASM a participé à la création du groupe des **Guides de Morges**.
- En 2005, l'ASM a conçu et mis en place une exposition, au Château de Morges, commémorant **les 150 ans de l'arrivée du train à Morges**.
- L'ASM a soutenu le livre de Caroline Dey, *Les belles maisons de Morges*.
- Depuis quelque temps, l'ASM organise chaque année une visite culturelle dans une ville suisse pour y découvrir monuments, musées ou curiosités locales.
- Enfin, l'ASM participe à diverses **Commissions consultatives**, municipales et régionales

Ces activités, non exhaustives, représentent assez bien la diversité du terme **Sauvegarde**.

Jean-Pierre Morisetti

Quizz

Cette maison et le chalet qui la jouxte ne sont plus très jeunes. Saurez-vous les localiser? **Réponse** à la page 18



Ancienne carte postale de la collection Gervasi-Pahud,

Chemin de la Mottaz

Nuisances sans fin d'un chemin en cours de travaux



Des travaux sans fin engendrent une dégradation des conditions de passage pour les personnes âgées, à mobilité réduite et pour les familles avec poussettes.

La construction des bâtiments de l'Églantine a démarré en juin 2019. En avril 2021, quatre bâtiments étaient achevés. L'ouverture du quartier s'est ensuite faite progressivement jusqu'à la livraison du dernier bâtiment en mai 2022.

Pour desservir les quelques 900 nouveaux habitants de ces 14 immeubles et consolider son réseau, l'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne (ERM) doit réaliser un nouveau collecteur d'eaux usées dans la partie haute du chemin de la Mottaz, aux limites de Chigny et Morges. Commencés en 2022 sur la partie inférieure, les travaux sont toujours en cours. La circulation motorisée a été interdite sur le tronçon compris entre les chemins de Bel-Horizon et de Tolochenaz durant une longue période. Cette restriction fut imposée à la suite de problèmes survenus lors de la mise en œuvre d'une nouvelle canalisation d'eaux usées. Le cheminement des piétons et la circulation des cycles sur le chemin de la Mottaz ont été rétablis sur toute la longueur de cet itinéraire à la fin des travaux. Voici pour le contexte. Le problème est décliné ci-après :

La tendance actuelle est de réaliser des cheminements perméables, comme celui de la Mottaz aujourd'hui. Si louable que soit cette intention, il n'en demeure pas moins que c'est un fiasco pour les personnes âgées, à mobilité réduite et les familles avec poussettes.

Nous nous retrouvons dans le même contexte que celui déjà expérimenté entre l'avenue Paderewski et le camping, dont la moitié est en dur pour les vélos et l'autre

en silico-calcaire pour les piétons. Cette dernière partie est délaissée par une majorité de piétons, la totalité des personnes à mobilité réduite, âgées, ainsi que les familles avec poussettes, à cause de son côté désagréable et risqué, autant par temps sec qu'humide. Cela engendre une collision des trafics qui devraient être séparés.

Comment parcourir une piste d'obstacles avec un fauteuil roulant ou un tintebin ?

Car ce sont bien des obstacles, ces cailloux, ce gravier. Des obstacles pour les petites roues avant de nos fauteuils et un facteur de crevaisson pour les pneus arrière. Mais pas seulement, il en est de même pour les personnes âgées avec ou sans tintebins, souvent conduits d'un pas mal assuré. Il en est de même pour les poussettes de nos progénitures. Que dire des croisements, car sur cet axe, seule une largeur d'une trentaine de centimètres est réellement utilisée, car suffisamment tassée par les passages répétés. Le reste de la largeur est laissé au seul moment où il faut se croiser.

Et même bien équipé d'un moyen électrique de traction, les difficultés de motricité restent. Car les roues d'entraînement patinent, tressautent et perdent leur adhérence sur le revêtement actuel. À quand une bande de roulement en dur, réservée aux piétons et à la mobilité réduite, qui nous permettrait de nous déplacer en toute sécurité ?

Michel Fernandez



Nous avons déjà abordé ce problème dans le bulletin n° 91 au sujet de la voie verte. Les mêmes choix (ou options) y étaient proposés par notre Autorité sans avoir pris le soin de trouver une alternative aux revêtements absorbants controversés. Notre but n'est pas de critiquer les solutions techniques adoptées, mais de rendre attentif les Services de la Ville de Morges au confort d'utilisation des allées et chemins pour un maximum de personnes, surtout pour les personnes défavorisées en termes de mobilité.

Il nous a été répondu « Bien sûr, votre message est compris ». Mais de se cacher que, même en ayant séparé les trafics piétons des cyclistes, tout le monde se retrouvant sur le même cheminement, la pratique de ces chemins est chaotique, voire dangereuse pour les plus démunis en la circonstance.

Des solutions existent en conservant les revêtements en dur. La *norme VSS 640 075*, dont quelques extraits commentés dans l'encadré ci-après, précise bien l'incompatibilité des surfaces en sable ou gravier, qu'elles soient compactées ou pas.

Chemins avec revêtement argilo-calcaire, (terre et gravier), que disent les normes

La norme VSS 640 075 (Trafic piétonnier Espace de circulation sans obstacles) Annexes p.33 indique que les :

Revêtements de gravier ou de sable non liés ne sont pas adaptés pour les chemins principaux ni pour les autres surfaces piétonnes et précise qu'ils sont « non carrossables pour fauteuils roulants en cas de pente... »

Contactée, l'**AVACAH** (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées) nous précise au sujet de cette norme que :

« Vous pouvez constater que le revêtement proposé pour les chemins qui vous préoccupent, n'est pas adapté pour les cheminements principaux. Il peut dans quelques espaces verts être admis, sous plusieurs conditions, mais outre le fait que de pouvoir manœuvrer son fauteuil roulant d'une manière autonome, devient impossible pour certaines personnes ; elles seront gênées par la saleté sur les mains. »

Par ailleurs le **Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés** Indique à la page 8 de ses directives concernant les revêtements « Voies piétonnes adaptées aux handicapés »

Que le « gravier/sable ne convient pas », au sujet du « gravier compacté : qu'il est à éviter, ou seulement s'il existe d'autres itinéraires dont le revêtement convienne.

Même sur des pentes faibles, l'utilisation en fauteuil roulant est limitée ; d'autre part, dans des nids de gravier meuble, les roues se bloquent. »

En conséquence, votre ASM requiert de la Municipalité l'application rapide de mesures pour améliorer les conditions de circulation pédestre sur le **chemin de la Mottaz**, en prenant toutes les mesures nécessaires pour assurer le confort et la sécurité des plus défavorisés, en séparant correctement les passages cyclistes de ceux des personnes à mobilité réduite, ceci dans le but d'éviter incivilités et accidents. L'usage de matériaux recommandés par les normes, telles que celles présentées ci-dessus devant être respecté.

Piste d'athlétisme au Parc des Sports

J'ai été approché par des sportifs morgiens qui désiraient pouvoir utiliser l'anneau d'athlétisme sis au Parc des Sports, anneau aujourd'hui laissé à l'abandon. Je me suis permis d'interpeller la Municipalité pour lui demander s'il était possible de redonner un coup de jeune à cette piste d'athlétisme, afin qu'elle puisse être utilisée et valorisée pour les sportifs d'intérieur qui souhaitent s'entraîner aussi à l'extérieur.

Lors de la séance du Conseil communal, la Municipalité a répondu que ce problème est connu, que la piste d'athlétisme ne permet pas d'être utilisée de façon optimale par temps de pluie. L'entretien est fait ponctuellement par l'Office des parcs et promenades et il a même été intensifié ces dernières années. Les deux problèmes principaux empêchant de rénover cette structure semblent être le coût plus que conséquent d'une réfection totale, ainsi que le fait qu'il manque quelques mètres à cet anneau pour avoir « vraiment » la distance optimale de 400 mètres. Il a également été répondu qu'il serait nécessaire de reconfigurer complètement les terrains existants, ce qui impacterait l'aménagement global du Parc des Sports.

Cet objet a été émis en 2020 par un vœu toujours en attente, de la sous-commission de gestion Infrastructure et gestion urbaine, vœu qui a dès lors été maintenu.

*Jean-Pierre Morisetti
(pour les deux articles)*

Ella Maillart

Le Musée Bolle présente une exposition sur la navigatrice Ella Maillart. Cette rétrospective met en lumière la jeunesse d'Ella Maillart (1903-1997) passée en grande partie sur le Léman. Ces années de navigation furent, comme elle le dira elle-même, une parfaite initiation à ses futurs voyages et l'occasion de se préparer à affronter le monde.

Il y est question du Léman, mais aussi des remarquables exploits de la navigatrice qui s'est engagée dans de nombreuses régates dès l'âge de quatorze ans. Un pan de vie peu connu d'Ella Maillart est ici dévoilé par des photographies, des albums et des souvenirs personnels,

Anniversaire oblige, sa participation aux Jeux Olympiques de Paris de 1924 faisant d'elle « la première femme au monde à barrer un voilier en compétition olympique » est notamment évoquée grâce à différentes sources.

Enfin, c'est aussi sa vie de grande voyageuse qui est retracée au travers d'un choix d'images inédites de ses périples.

Musée Bolle
Rue Louis-de-Savoie 73
1110 Morges

info@museebolle.ch
www.museebolle.ch
Mercredi au dimanche 14h-17h



© Succession Ella Maillart et Photo Elysée
Ella Maillart, 1918, Monotype SNG Poodle II

Réponses aux quizz des pages 5 et 15



La maison, Gai Coteau, et le chalet, tous deux plus que centenaires, bordent le chemin du Petit-Dézaley aux nos 7 et 9.

- 1.- Claude Anet, auteur du roman « Ariane, jeune fille russe »
- 2.- En 1900
- 3.- Werner Reinhardt, de Winterthur, où sa maison est devenue le Musée du Römerholz
- 4.- Rue du Sablon dans le même bâtiment que le cinéma Central, bâtiment démoli en 2018.
- 5.- La rue de l'Avenir, impasse partant de la rue de la Gare
- 6.- Dès 2023 à l'avenue de Plan 12, après avoir été à Saint-Prex
- 7.- Les courses de chevaux
- 8.- Les cochons
- 9.- 20% des 2'000 habitants, soit pratiquement un par famille
- 10.- Forward Football club

Départ du Comité

Après vingt années d'activité, Aristide Garnier a décidé de se retirer du Comité au 31 décembre dernier.

Toujours membre de l'ASM, Aristide est entré au Comité de l'ASM lors de l'AG du 5 juin 2003. Rapidement, il a pris en charge l'examen des mises à l'enquête, tout d'abord avec feu Franz Amrhein. Puis il a assumé seul cette tâche. Instigateur de 9 Prix du Mérite de l'ASM, il a su nous apporter ses connaissances d'architecte, émaillées d'excellents avis, dans de nombreuses situations qui nous ont donné du travail et généré force remarques et oppositions. Dans nos bulletins, Aristide a abordé plusieurs thèmes concernant Morges. Il a également été l'organisateur de diverses sorties culturelles.

Le Comité a eu le plaisir de lui remettre une attention marquant notre reconnaissance pour toutes ces années d'activité. Il lui souhaite une heureuse retraite et le plaisir de continuer à partager les valeurs de notre ASM.

Merci pour tout, cher Aristide.

Jean-Pierre Morisetti



Nous avons l'honneur de vous inviter à notre

39^e Assemblée générale ordinaire

Le mercredi 15 mai 2024, à 19 heures

Au Château de Morges

Ordre du jour statutaire

L'Assemblée sera précédée d'une présentation des Musées du Château par sa Directrice et conservatrice, Madame Adélaïde Zeyer

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2023
2. Rapport du Président
3. Rapport sur les comptes
4. Rapport des vérificateurs et adoption des comptes
5. Budget et cotisations
6. Élection de la commission de vérification des comptes
7. Mutations et élections au Comité
8. Élection du Président
9. Mutations au sein des membres
10. Divers et propositions individuelles :

- A transmettre à :

info@asm-morges.ch ou par courrier à :

ASM – Case postale 6 – 1110 Morges 2

avant le 06 mai 2024

Pour clore cette manifestation par un moment convivial, le verre de l'amitié sera partagé.

Plaque commémorative n° 9 Beausobre



Beausobre ? Une appellation que l'on retrouve un peu partout ! Essayons de mieux cerner ce nom qui est devenu le symbole de la culture morgienne.

Le chemin de Beausobre relie l'avenue de Marcelin au chemin du Petit-Dézaley. Propriété de la famille Beausobre, cette zone était plantée de vignes, à preuve la fameuse tour de guet (démolie en 1957) située à côté du restaurant du même nom.

Rue Couvaloup 18, on peut lire sur une plaque : « Cette maison a été construite en 1718 par Jean de Beausobre (1666-1722) Colonel au service de Louis XIV, pour la France ».

Les Beausobre seraient originaires des Baux de Provence ou, selon d'autres sources, de Langeon en Gironde. La généalogie de cette famille est complexe, mais pour simplifier on peut dire qu'à partir d'Arnaud de Beausobre, la maison se divise en deux branches. Arnaud se réfugie à Genève en 1576, suite aux guerres de religion. La seconde branche, probablement Isaac III, s'installe à Berlin en 1693. Son frère Léopold (mort en 1754) fonde la branche russe qui disparaîtra dans la grande Sibérie.

On est militaire de père en fils dans cette famille ! **Jean de Beausobre** (1666-1722), colonel au service de Louis XIV, construit la maison de Couvaloup. **Jean-Jacques** (1704-1783), hussard au service de Louis XV, entre en 1715 comme cadet au régiment de Courten¹ où sert son père. De par ses origines et le régime bernois (qui bloque l'accès aux grades supérieurs), il peine à gravir les échelons de la hiérarchie militaire. Il est toutefois anobli par brevet en 1740, puis parvient en 1743 à former son propre régiment de hussards qui sera dissous 13 ans plus tard. Il parcourt l'Europe en guerre et sera blessé sept fois ! Promu enfin par son protecteur, le maréchal de Belle-Isle, il devient lieutenant-général en 1759.

C'est le vrai mercenaire (il faudrait plutôt parler de concept de service militaire étranger) de talent, en temps de paix il profite avec un talent indéniable de ces répit pour l'écriture militaire, la politique, la religion et quelques essais littéraires. Il meurt sans descendance le 8 octobre 1783.

En accélérant le temps, on trouve **François-Benjamin**

en Amérique (1794-1814), **Jean-Louis César Armand de Beausobre** (1812-1894), ministre au Saint Évangile à Bursins, puis pasteur libre à Étoy - Lully.

D'autres Beausobre, sans que l'on connaisse leur descendance, suivent encore.

Avec **Germaine de Beausobre**, décédée en 1960 et sa sœur **Nelty** (1887-1977), le nom de Beausobre s'éteint définitivement.

Mademoiselle Nelty a vécu une existence discrète et a fait don de ses importantes propriétés à la commune de Morges. Elle envisageait, sur le terrain de l'actuel théâtre, de construire un hôpital. Mais après de nombreuses discussions, Nelty et la Commune ont trouvé l'actuelle solution : construire le centre culturel sur le terrain proche de la ville et édifier l'hôpital régional à mi-chemin entre Morges et Échichens.

Cette donation, bienvenue pour la Commune, me laisse



un peu perplexe. Comment les de Beausobre ont-ils pu thésauriser un tel patrimoine ? Ces militaires n'avaient, semble-t-il, pas de soldes mirobolantes, mais les prises de guerre ou les récompenses pour les services rendus pour les succès militaires devaient certainement arrondir les bourses.

Cependant, il ne s'agit que de mes propres réflexions, qui n'engagent que moi-même, et ne sont pas une critique de l'important legs que Nelty de Beausobre a laissé à la Commune de Morges.

Philippe Schmidt

¹ Le régiment fut approuvé par des conseils de communes et la diète en 1689 pour recruter soldats et officiers en Valais.